

## Officiel

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. AUBY Bernard, Vice-Président du Conseil Général, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2014.

### **PRESENTS :**

Maire : M. AUBY Bernard

Adjoints : M. BERNON Michel, Mme MICHY Marlène, M. GUITTARD Pascal, Mme DESNOUS Françoise, Mme ROCHE Michèle.

Conseillers Municipaux : M. FRANCISCO Serge, Mme LANDRY Claudette, M. BERGER Michel, Mme BRETHENOUX Christiane, Mme VACHER Valérie, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PEZIN Joëlle, M. COMBES Nicolas, Mme ACHERIAUX Corinne, M. LARNE Michel, Mme PLANCHE Frédérique, M. BLANCHARD Gilles, Mme MIRANDA-TRIGO Sylvia, M. NEUVY Flavien, Mme CHALUS Jocelyne, M. OLIVAIN Thierry, M. OLEON Maurice.

**PROCURATIONS** : Mme COURET Charlette à M. GUITTARD Pascal, M. DELIGNE Philippe à M. BERNON Michel, M. DAVID Bruno à Mme ROCHE Michèle, M. BOISSAT Christian à Mme BRETHENOUX Christiane, M. DUARTE Alonso à M. NEUVY Flavien.

**ABSENT** : Mme DERMAIN Annette.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MIRANDA-TRIGO Sylvia.

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 23

procurations : 5

votants : 28

absent : 1

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte.

### **COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS**

Acte a été pris des marchés publics suivants :

✓ Renouvellement matériel informatique des services de la Ville :  
ARESTE Informatique 14 344,83 € TTC.

✓ Fermeture et gardiennage des sites communaux :

- Gardiennage parc Montgroux par un agent cynophile les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, de 15h00 à 18h00 :
  - en tranche ferme : du 2 juillet au 28 septembre 2014 inclus,
  - en tranches conditionnelles : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2015 et du 2 juillet au 28 septembre 2016,

PROSEGUR : 3 624,24 € TTC.

- Fermeture espace naturel parc Montgroux, parc Montgroux et espace multisports La Couchet du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre :
  - en tranche ferme : 2014,
  - en tranches conditionnelles : 2015 et 2016,

CHOLA : 4 300 € TTC.

- Fermeture des 3 sites précités du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre :
  - en tranche ferme : 2014,
  - en tranches conditionnelles : 2015 et 2016,

CHOLA : 6 020 € TTC.

✓ Plan de lutte contre les pigeons de Ville :

APA63 : 961 € TTC avec une base de 250 prises, achat de 4 cages à pigeons multiprises, qui sont réparties sur différents sites stratégiques, et une gestion (agrainage et capture) confiée dans un 1<sup>er</sup> temps à 2 piégeurs agréés résidant à Cébazat. Une formation du personnel est prévue dans un 2<sup>nd</sup> temps, afin d'assurer une gestion interne.

✓ Remise en état de l'espace sportif du Domaine de La Prade :

Intitulé des lots	Entreprise retenue	Montant T.T.C.
Gros œuvre	EG2B	67 119,60 €
Couverture désenfumage	Navaron	8 374,52 €
Menuiseries extérieures	Somac	3 373,37 €
Plâtrerie peinture	B.K.S.	55 506,28 €
Menuiseries intérieures	Somac	26 376,04 €
Sols collés	Païs Sols	11 395,20 €
Electricité	Vassart	35 046,92 €
Plomberie sanitaires	Deslauriers	14 193,60 €
Serrurerie	Bourdouleix	20 664,00 €
<b>Total</b>		<b>242 049,53 €</b>

✓ Fleurissement 2014 :

Lot 1 : Plantes annuelles	GEMAFLOR	18 828,04 € TTC
Lot 2 : Plantes vivaces	SIMIER	4 561,04 € TTC
Lot 3 : Plantes bisannuelles	COMBEAU Horticulture	4 094,75 € TTC
Lot 4 : Bulbes	TULIPES DE FRANCE	1 209,89 € TTC
Lot 5 : Prestation de service plantation	AGRADIS	19 590,48 € TTC
Lot 6 : Plantes pour mosaïque	GEMAFLOR	4 661,46 € TTC
Lot 7 : Chrysanthèmes	COMBEAU Horticulture	1 357,40 € TTC
Lot 8 : Art topiaire	STRUCTURAL 3D	1 354,80 € TTC
Lot 9 : Gestion différenciée	LEPAGE	2 511,85 € TTC
Lot 10 : Plantes en tiges mottes buissons	SIMIER	989,64 € TTC

## TRAVAUX

### **ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (France Télécom) RUE DE LA BOUSSADET ET ALLÉE DU RESSORT**

Le conseil municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom, rue de la Boussadet et allée du Ressort,
- de prendre en charge, dans le cadre de la tranchée commune en domaine public, une surlargeur de fouille estimée à 7 142,40 € TTC,
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 21 600,00 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût TTC des dépenses restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom soit (7 142,40 € + 21 600,00 €) X 0,30 = 8 622,72 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

## **ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX BT – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA BOUSSADET ET ALLÉE DU RESSORT**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé l'avant-projet relatif aux travaux d'Éclairage Public de la rue de la Boussadet et de l'allée du Ressort.

Leur réalisation a été confiée au SIEG du Puy-de-Dôme. Le coût total est estimé à 30 000 € HT, le SIEG participant à hauteur de 40 % du montant HT pour les travaux de mise aux normes des commandes EP et de 50 % pour les travaux d'éclairage public. La participation de la Commune s'élève à 14 798,64 €. Monsieur le Maire a été autorisé à signer les conventions correspondantes et à verser les participations sous forme de fonds de concours, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG du Puy-de-Dôme. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2014.

## **ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES NC Numéricâble RUE DE LA BOUSSADET ET ALLÉE DU RESSORT**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné son accord sur l'enfouissement du réseau de communications électroniques rue de la Boussadet et allée du Ressort, selon les conditions financières suivantes. La tranchée en domaine public, prise en charge en totalité par la Commune au titre des travaux de voirie, sera bien entendu commune à tous les réseaux.

Pour les réseaux de communications électroniques, la Ville supportera également les études en matière de génie civil et la pose du matériel, ainsi que 49 % des études relatives aux travaux de câblage et à leur réalisation, soit une dépense de 9 620,26 € TTC. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer, avec Numéricâble, la convention relative à ces travaux. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

## **ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (France Télécom) RUE ROBERT LEMOY**

Le conseil municipal, a décidé, À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom, rue Robert Lemoy,
- de prendre en charge, dans le cadre de la tranchée commune en domaine public, une surlargeur de fouille estimée à 2 563,20 € TTC,
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 11 760,00 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût TTC des dépenses restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom soit  $(2 563,20 € + 11 760,00 €) \times 0,30 = 4 296,96 €$  TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

## **HABITAT**

### **CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX « ZAC LES TROIS FÉES » LOT 3.6B – GARANTIES D'EMPRUNTS**

Dans le cadre de la construction de 10 logements sociaux dans la « ZAC Les Trois Fées » lot 3.6B, le conseil municipal a accordé, À LA MAJORITÉ, par 23 voix pour et 5 abstentions (M. NEUVY, Mme CHALUS, M. OLIVAIN, M. OLEON et par procuration M. DUARTE), la garantie de la Ville à hauteur de 80 % pour les prêts PLUS et de 50 % pour les prêts PLAI, qu'Auvergne Habitat va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et détaillés ci-après :

✓ 1 Prêt PLUS de 787 981 € aux conditions suivantes :

- Durée : 40 ans
- Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb
- Progressivité des annuités : 0,5 %
- Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
- Périodicité des échéances : annuelle

- ✓ 1 Prêt PLUS Foncier de 202 342 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 50 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle
- ✓ 1 Prêt PLAI de 163 392 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 40 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle
- ✓ 1 Prêt PLAI foncier de 41 789 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 50 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle

### **CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX « ZAC LES TROIS FÉES » LOT 3.8A – GARANTIES D'EMPRUNTS**

Dans le cadre de la construction de 15 logements sociaux dans la « ZAC Les Trois Fées » lot 3.8A, le conseil municipal a accordé, À LA MAJORITÉ, par 23 voix pour et 5 abstentions (M. NEUVY, Mme CHALUS, M. OLIVAIN, M. OLEON et par procuration M. DUARTE), la garantie de la Ville à hauteur de 80 % pour les prêts PLUS et de 50 % pour les prêts PLAI, qu'Auvergne Habitat va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et détaillés ci-après :

- ✓ 1 Prêt PLUS de 918 089 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 40 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Préfinancement 3 à 24 mois maximum
  - Périodicité des échéances : annuelle
- ✓ 1 Prêt PLUS Foncier de 161 900 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 50 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Préfinancement 3 à 24 mois maximum
- ✓ 1 Prêt PLAI de 346 256 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 40 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Préfinancement 3 à 24 mois maximum

- ✓ 1 Prêt PLAI foncier de 50 927 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 50 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle
  - Préfinancement 3 à 24 mois maximum

## **CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX « ZAC LES TROIS FÉES » LOT 3.7B – GARANTIES D'EMPRUNTS**

Dans le cadre de la construction de 6 logements sociaux dans la « ZAC Les Trois Fées » lot 3.7B, le conseil municipal a accordé, À LA MAJORITÉ, par 23 voix pour et 5 abstentions (M. NEUVY, Mme CHALUS, M. OLIVAIN, M. OLEON et par procuration M. DUARTE), la garantie de la Ville à hauteur de 80 % pour les prêts PLUS et de 50 % pour les prêts PLAI, qu'Auvergne Habitat va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et détaillés ci-après :

- ✓ 1 Prêt PLUS de 496 350 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 40 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle
- ✓ 1 Prêt PLUS Foncier de 137 030 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 50 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle
- ✓ 1 Prêt PLAI de 72 341 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 40 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle
- ✓ 1 Prêt PLAI foncier de 18 920 € aux conditions suivantes :
  - Durée : 50 ans
  - Taux actuariel brut : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb
  - Progressivité des annuités : 0,5 %
  - Révisabilité des taux : en fonction du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %
  - Périodicité des échéances : annuelle

## **FINANCES**

### **ACQUISITIONS DE TERRAINS**

- ✓ Acquisition de terrains aux Consorts MAS-ZULIANI : Rectificatif

Le conseil municipal, par délibération du 13 mai 2013, avait décidé l'acquisition de plusieurs parcelles appartenant aux Consorts MAS-ZULIANI.

Considérant que la parcelle cadastrée C 53, d'une contenance de 316 m<sup>2</sup>, estimée par le service des Domaines à un montant de 2 000 €, a vocation à être vendue à la SeAu, aménageur de la zone d'activités des GRAVIERS et que la vente des parcelles n'est toujours pas définitive à ce jour, il est proposé de retirer cette parcelle de l'acte en préparation de rédaction.

Le montant de l'acquisition des terrains par la Ville serait ainsi ramené à un montant total de 8 970 €, auquel s'ajouteraient les frais notariés.

Le conseil municipal a accepté, À L'UNANIMITÉ, cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir modifié en conséquence ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

✓ Acquisition d'un terrain aux Consorts ROCHER

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné son accord pour acquérir auprès des Consorts ROCHER une parcelle de terrain, sise rue des Coutils, AM 173 de 3 137 m<sup>2</sup>, classée en zone non constructible et inondable mais jouxtant un terrain communal au prix de 21 972 €, auquel s'ajouteront les frais notariés, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

✓ Acquisition de terrains à Mme Michelle CHARPEILL

Le conseil municipal a donné, À L'UNANIMITÉ, son accord pour acquérir auprès de Mme Michelle CHARPEILL deux parcelles de terrains :

- l'une cadastrée BA76, située au lieudit « La Vaye », d'une contenance de 386 m<sup>2</sup>,
- l'autre cadastrée F522, située au lieudit « Les Dix Œuvres », d'une contenance de 920 m<sup>2</sup>, à vocation agricole,

au prix de 2 200 €, auquel s'ajouteront les frais notariés, et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

### **VENTE D'UN IMMEUBLE**

Dans le cadre du réaménagement de la place de la Halle, une partie de l'immeuble démoli, précédemment occupé par le cabinet médical a dû être conservée car imbriquée dans la propriété des Consorts TURNER située à l'étage.

Bien entendu, compte tenu de la configuration des lieux, la vente de ce rez-de-chaussée aménageable en garage a été proposée aux propriétaires du dessus.

Après négociation, la Ville s'est engagée à installer une porte de garage et à céder ce bien cadastré AS 846 aux Consorts TURNER, au prix de 8 000 €, conformément à l'avis du service des Domaines.

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné son accord pour la vente de cet immeuble aux Consorts TURNER au prix de 8 000 € et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **ÉCHANGE DE TERRAINS**

Dans le cadre de l'aménagement de l'extension du Parc Montgroux, M. Jacques MATIVET a accepté de céder à la Ville une parcelle de terrain cadastrée AT 318, d'une contenance de 504 m<sup>2</sup>, tout en souhaitant maintenir un patrimoine immobilier sur la Commune. Un autre terrain lui a donc été proposé, cadastré AI 190, d'une contenance de 1 551 m<sup>2</sup>, et situé rue de Maison Blanche qui lui convient. Les deux terrains sont estimés par le service des Domaines à 5 500 €. La transaction peut donc avoir lieu sans soulte.

Le conseil municipal a, À L'UNANIMITÉ, donné son accord sur cet échange de terrains sans soulte dans les conditions indiquées et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et toutes les pièces s'y rapportant, étant précisé que la Ville supportera l'intégralité des frais afférents.

### **SUBVENTION**

Le conseil municipal a, À L'UNANIMITÉ, accordé à l'Association C'Ma Chanson une subvention de 2 500 € et son versement avant le vote du budget 2014 pour l'organisation le 05 avril prochain d'un concert et d'une journée de brocante musicale. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2014.

### **COMITÉ DE JUMELAGE – RENCONTRES TRINA III – REVERSEMENT**

Le conseil municipal a accepté, À L'UNANIMITÉ, le reversement à la Ville de l'excédent de 1 674,74 € réalisé par le Comité de Jumelage dans le cadre de l'organisation des rencontres des orchestres d'harmonie TRINA III.

### **FOURRIÈRE ANIMALE – CONVENTION AVEC CHENIL SERVICE POUR 2014**

Le conseil municipal a, À L'UNANIMITÉ, accepté l'offre de la Société Chenil Service pour la gestion de la fourrière animale, y compris la prestation de capture et de transport, et autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de service à intervenir pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2014, au tarif de 0,83 € HT par habitant et par an, soit 5 692,89 € TTC pour la période.

## **PERSONNEL**

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Dans le cadre de l'organisation des services Enfance-Jeunesse et Cébazat Evénements, il était nécessaire de modifier les postes suivants :

#### **Enfance-Jeunesse**

1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à 30h00/35h00 (30.00/35<sup>ème</sup>) 85,71 %

remplacé par

#### **Cébazat Evénements**

1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet

#### **Enfance-Jeunesse**

1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à 30h58/35h00 (30.97/35<sup>ème</sup>) 88,49 % remplacé par 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

3 postes d'adjoints techniques 2<sup>nde</sup> classe à temps non complet :

- 1 poste à 30h00/35h00 (30.00/35<sup>ème</sup>) 85,71 % remplacé par 1 poste d'adjoint technique 2<sup>nde</sup> classe à temps non complet à 34h00/35h00 (34.00/35<sup>ème</sup>) 97.14 %,
- 1 poste de 15h24/35h00 (15.40/35<sup>ème</sup>) 44 % remplacé par 1 poste à 26h00/35h00 (26.00/35<sup>ème</sup>) 74.28 %,
- 1 poste de 18h30/35h00 (18.50/35<sup>ème</sup>) 52.86 % remplacé par 1 poste de 24h00/35h00 (24.00/35<sup>ème</sup>) 68.57 %.

Le tableau des effectifs a été mis à jour en conséquence et approuvé, À L'UNANIMITÉ, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

### **EMPLOIS SAISONNIERS**

Comme chaque année, afin de faire face aux besoins saisonniers durant la période estivale et renforcer l'équipe des titulaires, le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a créé les postes de non titulaires au sein des services, comme suit :

#### **Enfance-Jeunesse**

4 emplois d'adjoints d'animation de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet, affectés à l'accueil de Loisirs du 7 juillet au 2 août 2014 inclus.

#### **Espaces Verts**

Mai : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2014.

Juin : 5 postes d'adjoints techniques de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2014.

Juillet : 8 postes d'adjoints techniques de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2014.

Août : 9 postes d'adjoints techniques de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet du 1<sup>er</sup> au 31 août 2014.

Septembre/Octobre : 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet du 1<sup>er</sup> septembre au 10 octobre 2014.

Ils seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon Indice Brut 330, Indice Majoré 316 (Echelle 3).

### **ECP LA PRADE – CESSION DE L'EMPRISE FONCIÈRE À CLERMONT-COMMUNAUTÉ**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé :

- de céder à l'euro symbolique l'emprise foncière, située sur le Domaine de La Prade, du bâtiment à usage de vestiaires, des cheminements piétonniers et de la passerelle de franchissement du Bédât, constituant l'Équipement Communautaire de Proximité à Clermont-Communauté,
- de confier la rédaction des actes à l'Etude MARTIN-HUOT à Clermont-Ferrand,
- de mettre à la disposition de Clermont-Communauté le terrain d'assiette du parking,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

### **CLERMONT-COMMUNAUTÉ – ECP LA PRADE : CONVENTION D'AFFECTATION DE L'ÉQUIPEMENT PUBLIC**

Le conseil municipal, À L'UNANIMITÉ, a :

- approuvé les termes de la convention à passer avec Clermont-Communauté confiant la gestion de l'équipement communautaire de proximité à vocation sportive situé rue des Coutils à La Prade sur la Commune de Cébazat,
- autorisé Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

La Secrétaire,

Bernard AUBY

Sylvia MIRANDA-TRIGO